



*Municipalité
de St-Norbert*

Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 9 février 2015

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 9 février 2015 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Le maire débute la séance par un moment de réflexion en ce jour du souvenir, la séance est ouverte à 20h00.

2.- (15-02-013) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis:
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015
4. Conciliation bancaire au 31 janvier 2015
5. Comptes à approuver et à payer
6. Correspondance
7. Divers
8. Période de question
9. Clôture

3.- (15-02-014) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 :

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;
Appuyé par monsieur Claude Thouin;
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit approuvé.

4.- **CONCILIATION BANCAIRE :**

Le dépôt de la conciliation bancaire au 31 janvier 2015 pour un solde de 249 038.07 \$

5.- **(15-02-015) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Annie Boucher;
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité

D'approuver les dépenses totalisant : 76 669.96 \$

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	17 173.98 \$
Comptes prélevés automatiquement	492.01 \$
Autres dépenses :	59 003.97 \$

6.- **(15-02-016) FONDS DÉDIÉS :**

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray nous a informé qu'elle n'avait pas finalisé la compilation des coûts 2014 pour les vidanges de boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu la dernière facture 2014 le 6 février 2015;

CONSIDÉRANT que nous devons réviser la résolution #15-01-005 du 12 janvier dernier

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Claude Thouin;
Appuyé par madame Lise L'Heureux;
Le maire demande le vote

ET RÉSOLU

Que la résolution 15-01-005 du 12 janvier 2015 soit modifiée afin d'inclure dans nos calculs pour le fonds dédié «mesures et vidange de boues de fosses septiques» la facture 4FD000929 qui contient un montant de 5 665.26\$ pour finaliser la facturation de 2014 pour les mesures et les vidanges de boues de fosses septiques, que le fonds dédié pour les boues de fosses septiques sera de 16 648.72\$ incluant le crédit de 40.00\$ qui a été émis lors de la facturation de janvier 2015.

7.- **(15-02-017) MESURES DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES :**

CONSIDÉRANT que nous avons réalisé des économies sur les mesures de boues versus les vidanges de boues sur les 2 années 2013-2014;

CONSIDÉRANT que les mesures de boues sont une façon écologique de réduire notre impact sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que des citoyens nous ont manifesté leur intérêt de poursuivre les mesures de boues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par monsieur Claude Thouin;
Le maire demande le vote
Mesdames Annie Boucher et Lise L'Heureux, sont en désaccord

RÉSOLU

De poursuivre les mesures de boues de fosses septiques pour l'année 2015, et de laisser le choix aux citoyens de poursuivre les mesures ou de faire faire leur vidange aux 2 ans et qu'il est de la responsabilité du citoyen d'en aviser la municipalité de leur choix.

8.- (15-02-018) LISTE DES TAXES 2013 NON PAYÉES :

CONSIDÉRANT que d'après l'article 1022 du code municipal, le secrétaire trésorier est tenu de préparer l'état des taxes impayées pour le présenter à une session ordinaire;

CONSIDÉRANT que la liste soumise au conseil est celle des taxes de l'année 2014;

CONSIDÉRANT que tous les comptes inférieurs à 100.00\$ ne recevront qu'un simple rappel amical;

CONSIDÉRANT que sur demande du conseil, cette liste doit être envoyée à la Municipalité Régionale de comté de D'Autray;

CONSIDÉRANT que ces personnes seront avisées par lettre recommandée des procédures qui suivront si elles n'acquittent pas leur compte dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par madame Annie Boucher;
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;
Le maire demande le vote

RÉSOLU

Que cette liste soit envoyée à la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray le 20 mars 2015 en prévision de la vente pour non-paiement des taxes qui se tiendra le 11 juin 2015.

9.- MRC D'AUTRAY-ADOPTION DE RÈGLEMENT(S)

La MRC de D'Autray a adopté le règlement 116-1, règlement modifiant le numéro 116 intitulé « Règlement décrétant le versement d'une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation». Et le règlement 246, Règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités, budget 2015.

10.- (15-02-019) JEUNES AU TRAVAIL DESJARDINS – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2015 :

CONSIDÉRANT que nous avons la possibilité de demander une aide financière pour un premier emploi, pour un étudiant pour l'été 2015 avec le Programme Jeunes au Travail Desjardins;

CONSIDÉRANT que cette aide rembourse 20 heures semaine au salaire minimum pour 6 à 8 semaines;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;
Appuyé par madame Lise L'Heureux;
Le maire demande le vote

Résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à faire la demande d'aide au programme Jeunes au Travail Desjardins pour l'été 2015 pour un étudiant pour un premier emploi pour le camp de jour été 2015.

11.- (15-02-020) HORAIRE EMPLOYÉ MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT que nous désirons modifier l'horaire de travail de notre employé d'entretien et des travaux publics;

CONSIDÉRANT que notre employé doit s'absenter pour les Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray et doit reprendre les heures non travaillées à notre service;

CONSIDÉRANT ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Annie Boucher ;
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;
Le maire demande le vote

et résolu à l'unanimité

Que le nouvel horaire de notre employé municipal de l'entretien et de la voirie passera de 40 heures à 35 heures/semaine à compter du 16 février 2015, que le temps en surplus du 35 heures pour effectuer ses tâches devront être autorisées par la directrice générale et en son absence par le maire. Que le temps en surplus et le temps supplémentaire ne sera pas payé s'il n'est pas autorisé au préalable, sauf dans les cas de mesures d'urgence, et que le temps fait en surplus devrait être repris en temps.

12.- (15-02-021) DEMANDE DE CONSENTEMENT MTQ – RÉOLUTION GÉNÉRALE :

CONSIDÉRANT que nous avons plusieurs demandes par année pour des travaux qui sont sur la route 347 sous la responsabilité du MTQ;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces travaux sont demandés pour le compte de Bell Canada ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont souvent pour passer des câblages souterrain;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
A appuyé par monsieur Claude Thouin ;
Le maire demande le vote
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à signer et autoriser les travaux sur la route 347 sur notre territoire, pour toutes les demandes futures.

13.- (15-02-022) RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

- Attendu que** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;
- Attendu que** des ménages de notre municipalité de la Paroisse de Saint-Norbert ont des besoins de logements abordables;
- Attendu que** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;
- Attendu que** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;
- Attendu que** la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;
- Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;
- Attendu que** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;
- Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par monsieur Claude Thouin;
Le maire demande le vote

Résolu :

De demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au

président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

14.- **(15-02-023) AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE :**

- CONSIDÉRANT** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
- CONSIDÉRANT** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- CONSIDÉRANT** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
- CONSIDÉRANT** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
- CONSIDÉRANT** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
- CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Annie Boucher;
Appuyé par madame Lise L'Heureux
Le maire demande le vote

Et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
et le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

15.- **(15-02-024) DEMANDE FINANCIÈRE CIBLE FAMILLE
BRANDON**

Cible Famille Brandon organise une Fête de la famille le 9 mai 2015. Que toute la population de Brandon est invitée.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par Monsieur Yvon Laporte;
Le maire demande le vote

Résolu à l'unanimité

De remettre la somme de 100.00\$ à l'organisme Cible Famille Brandon
pour la fête de la famille du 9 mai prochain.

16.- CORRESPONDANCE :

Monsieur le maire fait mention de la correspondance reçue;

17.- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Demande d'un citoyen concernant la voie ferrée de la route 347. La
municipalité a reçu une conformation que des travaux sont prévus à l'été pour
les 2 traverses, celle du Rang Sud et de la Route 347.

18.- DIVERS :

-Offre de faire l'émission «La Petite Séduction» nous ne donnons pas suite à
cette demande

-Résolution de la MRC de D'Autray – position de la MRC Oléoduc Énergie
Est.

19.- (15-02-025) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc;
Appuyé par madame Annie Boucher;
Et résolu à l'unanimité

De clore et de lever la séance À 21 H 06

Guy Paradis
Maire

Lucie Poulette
Directrice générale
Secrétaire/trésorière